

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit civil IV : Droit des successions (4DR1045)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Bachelor en droit accéléré	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Préalable au master en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

GUILLAUME Florence, Professeure ordinaire, et un-e assistant-e.

Contenu

Le droit des successions réagit la transmission des biens d'une personne à son décès. Le cours traite notamment des matières suivantes :

- la vocation successorale légale (système des parentèles, conjoint-e survivant-e, héritier-ère nécessaire)
- la vocation successorale volontaire (capacité de disposer, modes de disposer, testament et pacte successoral, interprétation des dispositions pour cause de mort)
- la liberté de disposer (réserves héréditaires, quotité disponible)
- l'ouverture et l'acquisition de la succession
- l'administration de la succession (hoirie, exécuteur-trice testamentaire, établissement du patrimoine successoral, calcul de la quotité disponible, rapports et réunions)
- le partage de la succession (masse à partager, modalités et exécution du partage)
- les actions successorales.

Forme de l'évaluation

Examen écrit de 2 heures. Seuls documents autorisés : Code civil (version chancellerie jaune), Loi neuchâteloise d'introduction du Code civil, Loi neuchâteloise sur le traitement des actes à cause de mort et son Règlement d'exécution; les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Seul matériel autorisé : un ordinateur, une calculatrice pour fractions non programmable, aucun autre objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des questions théoriques et des cas pratiques.

Documentation

La documentation, et notamment le plan du cours, est disponible sur Moodle. Les fiches thématiques contiennent des références aux textes légaux, à la doctrine et à la jurisprudence, des liens sur des sites Internet, des documents illustrant la matière, des questions théoriques et des cas pratiques. La présentation PowerPoint résume la matière enseignée. Un polycopié d'arrêts topiques est mis à disposition.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra, séances d'exercices. Les tutoriels de droit des successions, disponibles sur Internet, complètent l'enseignement.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Produire un raisonnement juridique
- Analyser une succession
- Décrire la répartition d'une succession
- Appliquer les règles légales pour répartir la succession entre les héritiers
- Evaluer la liberté de disposer au décès
- Calculer les parts successorales et les réserves héréditaires
- Administrer une succession
- Interpréter les dispositions pour cause de mort

Compétences transférables

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit civil IV : Droit des successions (4DR1045)

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Interpréter un texte juridique